

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 789

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 5**

I. - À l'alinéa 436, supprimer les mots :

« majorées d'un coefficient égal à l'indice des prix à la consommation harmonisé évalué pour l'année 2022 en loi de finances initiale pour 2022 ».

II. - En conséquence, à l'alinéa 444, procéder à la même suppression.

III. - En conséquence, supprimer l'alinéa 525.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.